

Le permis de construire attaqué devant le tribunal administratif

V.B. - 28 juil. 2023 à 13:56 | mis à jour le 28 juil. 2023 à 14:02 - Temps de lecture : 1 min



Aujourd’hui squattée, la villa a aussi connu un épisode macabre, son dernier occupant ayant été retrouvé environ 18 mois après son décès. Photo Le DL /Be.A.

L’architecte Marius Guillemot n’est pas le seul à trouver un caractère remarquable à “La Frégate”.

Une association est en cours de constitution. Elle visera à tenter de protéger ce patrimoine architectural.

Dans le quartier, trois des plus proches riverains du projet avaient avant cela emprunté la voie administrative et formé un recours gracieux contre le permis de construire pour tenter de sauver la villa de l’avenue Général-de-Gaulle. Vainement, la Ville s’estimant impuissante à protéger un bien qui n’est pas répertorié comme bâtiment remarquable dans le plan local d’urbanisme.

Propriété de la famille Garcin, dont René est conseiller municipal au sein de la majorité, la maison n’est pas non plus inscrite dans le plan d’acquisition foncière de la municipalité.

Pour ce membre du collectif de protection et professionnel de la construction, « il n’y a pourtant aucune impuissance politique face à une réglementation que la collectivité elle-même accorde ».

Le dossier confié à un cabinet d’avocats annécien, l’affaire va désormais se poursuivre devant le tribunal administratif de Grenoble.

Une villa va être rasée pour laisser place à un immeuble : la justice tranchera

Vestige de l'architecture des années 30, "La Frégate", villa Art déco de l'avenue Général-de-Gaulle, doit être prochainement rasée pour laisser place à un immeuble. Focus sur une architecture singulière avant une destruction annoncée.

Virginie Borlet - 28 juil. 2023 à 15:01 | mis à jour le 30 juil. 2023 à 11:06 - Temps de lecture : 3 min



"La Frégate" se dresse sur une double parcelle de plus de 1 000 m². Photo Le DL /Be.A.

Sa façade cylindrique, son toit-terrasse, sa fenêtre arrondie façon hublot... C'est un petit paquebot dressé au 72 de l'avenue Général-de-Gaulle, vestige d'un courant architectural qui a emprunté aux bâtiments des lignes transatlantiques.

Singulière et racée, cette villa baptisée "Frégate" vit pourtant ses dernières heures. Elle devrait prochainement laisser place à un immeuble de 16 logements, promu par la société Imaprim, déjà à l'œuvre sur le quartier Dessaix.

Une villa d'abord baptisée "Clarté"

Signée de l'architecte Félix Roy, elle a été construite dans les années 30. Mais si elle se situe à un jet de pierre du secteur des Troliettes, protégé par le plan local d'urbanisme pour son style Art déco et les œuvres laissées par Moynat, Novarina, Besson, Monico ou Roy justement, pas d'extension à la protection. « Un désastre » pour Marius Guillemot, architecte thononais. « C'est une rareté dans le paysage architectural local. Elle est l'une des premières villas à toit plat. C'est un langage moderne jamais observé avant sa construction », enseigne-t-il.

Construite en 1933, elle a été la résidence principale de son créateur, Félix Roy, alors âgé de 32 ans, qui y a vécu avec sa femme et ses parents. Sur les plans du permis de construire retrouvé par Marius Guillemot, elle est nommée "Clarté". « Tout comme l'immeuble construit par Le Corbusier dans le quartier de la Terrassière à Genève en 1932. »

Ce n'est pas là son unique particularité. "Frégate" associée au style paquebot, « c'est la seule maison faite par Félix Roy dans ce style. Pour le reste de son travail, ce ne sont que des villas à pans, ce n'est pas du tout la même écriture. C'est ce qui questionne d'ailleurs, comment un architecte produisant des édifices "classiques" bascule vers un tout autre courant ? » Un pendant plus classique de la production de Roy est tout proche, il s'agit du Café des Sports voisin.

À Thonon, les archives municipales compilent une quarantaine de permis déposés par l'architecte de "La Frégate". Au début des années 40, Félix Roy quitte la capitale chablaisienne pour la vallée de l'Arve. D'abord à Cluses, puis à Scionzier, où il laisse plusieurs maisons bourgeoises construites pour les patrons des industries du décolletage.



Le permis de construire attaqué devant le tribunal administratif

L'architecte Marius Guillemot n'est pas le seul à trouver un caractère remarquable à "La Frégate".

Une association est en cours de constitution. Elle visera à tenter de protéger ce patrimoine architectural.

Dans le quartier, trois des plus proches riverains du projet avaient avant cela emprunté la voie administrative et formé un recours gracieux contre le permis de construire pour tenter de sauver la villa de l'avenue Général-de-Gaulle. Vainement, la Ville s'estimant impuissante à protéger un bien qui n'est pas répertorié comme bâtiment remarquable dans le plan local d'urbanisme.

Propriété de la famille Garcin, dont René est conseiller municipal au sein de la majorité, la maison n'est pas non plus inscrite dans le plan d'acquisition foncière de la municipalité.

Pour ce membre du collectif de protection et professionnel de la construction, « il n'y a pourtant aucune impuissance politique face à une réglementation que la collectivité elle-même accorde ».

Le dossier confié à un cabinet d'avocats annécien, l'affaire va désormais se poursuivre devant le tribunal administratif de Grenoble.

➔ Interrogée, la mairie n'a pas donné suite.

Une maison art déco vouée à la démolition

Le Dauphiné Libéré - 08 avr. 2023 à 17:36 - Temps de lecture : 1 min



La maison construite en 1933 est signée de l'architecte Félix Roy. Photo Le DL /Benjamin ARNAUD

Cette maison de l'avenue Général-de-Gaulle laissera prochainement place à un immeuble de 16 logements. Signée de l'architecte Félix Roy, elle a été construite dans les années 30. Mais si elle se situe à un jet de pierre du secteur des Troliettes, protégé par le plan local d'urbanisme pour son style art déco et les œuvres laissées par Moynat, Novarina, Besson, Monico ou Roy, point d'extension à la protection, celle-ci sera bien démolie. Interrogée, la mairie n'a pas donné suite.